

# Conseil général de Vufflens-le-Château

Séance du lundi 24 juin 2024

Procès-verbal 02/2024

---

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024
2. Assermentation
3. Nominations réglementaires
  - a. Du président
  - b. Du vice-président
  - c. De deux scrutateurs
  - d. De deux scrutateurs suppléants
  - e. De la commission des finances et de gestion
4. Communications du bureau du conseil général
5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. 02/06/24 Comptes communaux 2023
8. 03/06/24 Rapport de gestion 2023
9. 04/06/24 Révision des statuts du SIS Morget
10. Préavis 05/06/24 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 126'000.— lié à la fin des travaux de construction de la crèche (à 34 places)
11. 06/06/24 Demande d'un crédit de construction de CHF 600'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village
12. Divers et propositions individuelles

. \* . \* . \* . \* . \*

A la salle du Conseil, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 24 juin 2024.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 72 membres que compte le Conseil général, 39 sont présents (54%), 20 sont excusés (28%) et 13 sont absents (18%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024**

---

Une faute de frappe est à signaler à la page 4, sur le haut de la page, au mot « préavis », qui n'est pas orthographié correctement.

L'assemblée n'ayant pas d'autre élément à signaler, le président passe au vote.

Ce procès-verbal est adopté à l'**unanimité** par l'assemblée.

## **2. Assermentation**

---

Mmes Martine Bataillard et Marie-Eve Cardinal ainsi que Mrs Jean-Philippe Burrus et Laurent Gisel sont nouvellement assermentés.

### **3. Nominations réglementaires**

---

- a. Du ou de la président.e : M. Philippe Stalder, à l'unanimité
- b. Du ou de la vice président.e : Mme Katia Barberis à l'unanimité
- c. De deux scrutateur.trice.s : Mrs. Pierre Zbinden et Mathieu Perey à l'unanimité
- d. De deux scrutateur.trice.s suppléant.e.s : Mrs Romain Noirjean et Laurent Gisel, à l'unanimité
- e. De la commission des finances et de gestion : Mmes Francine Dambach et Sara Perrin et Mrs Cédric Blaser, Jean-Philippe Burrus, Frédéric Charpié, Dominique Kowalski et Jean-Christophe Mani

### **4. Communications du bureau du Conseil général**

---

M. le Président soumet à l'assemblée la liste des contacts des membres du Conseil général (téléphones et mails). Il demande à l'ensemble des membres présents ce soir de bien vouloir la vérifier et la corriger ou la compléter, si nécessaire.

Conformément à la loi sur les communes, art. 6, alinéa 2, relative à la radiation de membres d'un Conseil général, après plusieurs absences consécutives non-excuses, M. le Président se voit contraint de devoir faire part à l'assemblée qu'il a procédé à la radiation d'un membre.

### **5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales**

---

Mme Gloor Chassot a assisté dernièrement à la commission des établissements scolaires et de l'ASIME. Des travaux sont prévus dans certains établissements scolaires morgiens, notamment la Burtinière. Deux salles ayant pour but la culture de la nutrition vont voir le jour pour la rentrée scolaire 2024, à Beausobre.

La CET, commission d'établissement, qui a pour but d'établir un dialogue concernant la scolarité et qui est composée comme suit : ¼ de parents, ¼ autorités, ¼ enseignants et direction d'établissements, ¼ société civile, envisage de réitérer le projet de l'année passée concernant le harcèlement scolaire qui avait eu beaucoup de succès auprès des élèves.

### **6. Communications de la Municipalité**

---

M. le Syndic a le plaisir d'informer l'assemblée que le bureau communal fonctionnera sans interruption cet été. Mme Larpin a en effet la gentillesse de suppléer Mme Champod durant ses vacances.

M. Chollet, municipal, informe l'assemblée de l'arrivée de la fibre optique au sein du village. Cablex sera le promoteur de cette installation dont les travaux auront lieu de juin 2025 à début 2026. Cette dernière va concerner 480 logements.

Mme Mastrangelo croit se souvenir que le village avait déjà été équipé de la fibre optique ? M. Chollet dément cette information.

M. Chollet tient par ailleurs à préciser que ces travaux auront lieu, pour la grande majorité, dans des canaux existants, à quelques exceptions près.

### **7. Préavis n° 02/06/24 Comptes communaux 2023**

---

Mme Carole Vuffray, présidente rapporteuse de la commission des finances et de gestion, fait lecture du rapport de cette dernière. Elle recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 02/06/24 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité :

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés et qui font apparaître un excédent de produits de CHF 993,08
2. De porter l'excédent de produits en augmentation du compte 92900 dont le capital s'élèvera ainsi à CHF 2'651'616,86.

#### **8. Préavis 03/06/24 Rapport de gestion 2023**

---

Mme Carole Vuffray, présidente rapporteuse de la commission des finances et de gestion, fait lecture du rapport de cette dernière. Elle recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 03/06/24 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

#### **9. Préavis 04/06/24 Révision des statuts du SIS Morget**

---

M. Tristan Perey, président rapporteur de la commission d'étude pour ce préavis fait part à l'assemblée de ses conclusions. Elle recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 04/06/24 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide, **avec 1 abstention** :

1. d'accepter la modification de l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
  - autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement à CHF 15'000'000.00 ainsi que le remboursement de ceux-ci
2. d'accepter la suppression à l'article 16, l'alinéa j, et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p

#### **10. Préavis 05/06/24 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 126'000.— lié à la fin des travaux de construction de la crèche (à 34 places)**

---

M. Tristan Perey, président rapporteur de la commission d'étude pour ce préavis fait part à l'assemblée de ses conclusions. Elle recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 05/06/24 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide, **avec 2 abstentions** :

1. d'autoriser un crédit complémentaire à hauteur de CHF 126'000.— pour la construction de la crèche (à savoir de 70% des coûts supplémentaires prévus de CHF 180'000.—, étant donné que le 30% des coûts additionnels ou CHF 54'000.— doivent être financé par un prêt complémentaire de la Commune de Chigny).

2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement complémentaire par un emprunt bancaire ou la trésorerie courante.

#### **11. Préavis 06/06/24 Demande d'un crédit de construction de CHF 600'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village**

M. Jean-Christophe Mani, président rapporteur de la commission d'étude pour ce préavis fait part à l'assemblée de ses conclusions. Elle recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 06/06/24 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide, à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de construction de CHF 600'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et de la route du Village
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement complémentaire par un emprunt bancaire ou la trésorerie courante
3. de dire que ce montant sera amorti sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux
4. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire

#### **12. Divers et propositions individuelles**

M. Cédric Blaser souhaite savoir quand la traversée de Chigny sera à nouveau ouverte à la circulation ? Cette réouverture aura lieu le 28 juin prochain.

M. Bonjour souhaite savoir quand les différents poteaux de relevés cadastraux encore présents dans la commune seront supprimés ? M. Chollet, municipal, n'a malheureusement pas d'information à ce sujet.

M. Perrin se permet de revenir sur les comptes 2023 qui font apparaître un amortissement extraordinaire de CHF 140'000.--, ce qui correspond à 2 points d'impôts environ, ce qui prouve selon lui qu'une marge de progression potentielle, au niveau du taux d'imposition, existe encore.

M. Le Syndic tient tout d'abord à remercier le Conseil pour son soutien et sa confiance envers les projets de la Municipalité. Il avance ensuite le besoin de cash-flow de la commune de Vufflens-le-Château qui est de CHF 300'000.--. Le cash-flow actuel est de CHF 270'000.--, ce qui est donc CHF 30'000.-- inférieur au cash-flow nécessaire à l'équilibre des comptes communaux.

Il insiste encore une fois lourdement sur l'analyse fine des comptes dans leur globalité. Un seul chiffre, pris au hasard, ne saurait justifier l'ensemble de la comptabilité de la commune.

Mme Gloor-Chassot annonce par ailleurs qu'une augmentation de participation sera prochainement demandée par l'ASIME pour les travaux des nouveaux collèges morgiens.

Tristan Perey remercie, pour conclure, les instigateurs du mouvement « Vufflens bouge » qui redonnent un peu de vitalité et de convivialité au village en invitant les habitants à se rassembler autour de projets communs.

. \* . \* . \* . \* .

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, il est 21h40 lorsque le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié, pour celles qui le souhaitent.

Le Président



Philippe Stalder

Le secrétaire



Aurèle Etchegaray